

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°77-117 du 6 Mai 1977

portant nomination du Chef d'Etat-Major Adjoint
des Forces de Sécurité Publique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret N°76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres
du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance N°77-14 du 25 Mars 1977, portant création des Forces Armées
Populaires du Bénin ;
VU l'Ordonnance N°77-22 du 6 Mai 1977, portant création de l'Etat-Major Général
des Forces Armées Populaires du Bénin ;
Sur proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale, Chef Suprême
des Armées ;
LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Le Capitaine Martin Dohou AZONHIHO est nommé Chef d'Etat-Major Adjoint
des Forces de Sécurité Publique.

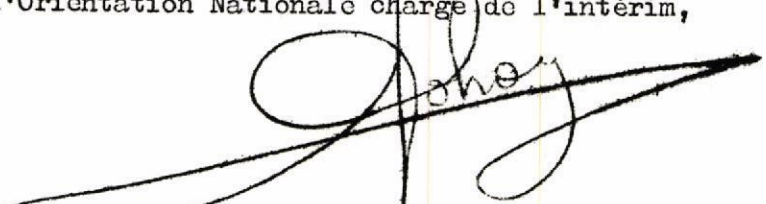
ARTICLE 2 - Le présent décret qui a effet pour compter du 4 Mai 1977 et qui abroge
toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où
besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 6 Mai 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Pour le Ministre des Finances absent, le
Ministre Délégué auprès du Président de la République,
Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et
de l'Orientation Nationale chargé de l'intérim,

Mathieu KEREKOU


Martin Dohou AZONHIHO

Ampliatiions : PR 8 Intéressé 1 CAB-MIL 10 CNR 4 CS 6 DIM 2 EMGFAP 4 Ministères
15 SGG 4 IGE et ses sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc.3 DPE-DGAJL - INSAE 6
DB-DCF-Solde 3 Trésor 4 JORPB 1. Etat-Major Sécurité Publique 4.